

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



Tel: 204 956 7200
Fax: 204 926 7201
Toll-Free: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L.
700 - 200 Graham Avenue
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monseigneur Albert LeGatt, archevêque

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **C.A.C.R. de Saint-Boniface**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 janvier 2016 et l'état des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.



Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'archidiocèse tire des revenus de dons et d'offrandes dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'archidiocèse et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus, à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour les exercices terminés les 31 janvier 2016 et 2015, de l'actif aux 31 janvier 2016 et 2015, et des soldes de fonds aux 1^{er} février 2014 et 2015 et aux 31 janvier 2016 et 2015. Notre opinion sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 janvier 2015 a été modifiée en raison des effets possibles de cette limitation de l'étendue de l'audit.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **C.A.C.R. de Saint-Boniface** au 31 janvier 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

BDO Canada S.P.L.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 21 décembre 2016

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE
État de la situation financière

Au 31 janvier	2016	2015
	\$	\$
Actif		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	787 996	449 109
Comptes à recevoir		
Divers	520 657	403 876
Intérêts	41 911	42 703
	562 568	446 579
Frais payés d'avance	28 418	40 587
Placements et prêts		
Prêts paroisses et chapellenies	34 861	38 753
Placements et autres (note 3)	8 590 874	9 307 572
	8 625 735	9 346 325
Immobilisations (note 4)	857 548	887 205
	10 862 265	11 169 805
Passif et soldes de fonds		
Passif courus		
Comptes à payer et charges courues	545 331	285 816
Découvert bancaire (note 5)	479 412	40 728
	1 024 743	326 544
Fonds en fiducie		
Dépôts paroisses et particuliers	560 743	546 179
Passifs éventuels (note 5)		
Soldes de fonds		
Non grevé d'affectation	5 592 437	6 518 335
Investis en immobilisations	857 549	887 205
Affectations d'origine interne	1 906 249	1 956 849
Affectations d'origine externe	920 544	934 693
	9 276 779	10 297 082
	10 862 265	11 169 805

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

État des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 janvier

	Non grevé d'affectation \$	Investis en Immobilisations \$	Affectations d'origine interne \$	Affectations d'origine externe \$	2016 \$	2015 \$
Revenus						
Bourses - Catholic Missions in Canada	81 600	-	60 000	-	141 600	99 500
Taxes diocésaines	1 497 424	-	-	-	1 497 424	1 425 000
Dons et legs	101 889	-	329 836	11 297	443 022	782 669
Société ecclésiastique	-	-	630 264	-	630 264	467 115
Recettes cuisine	116 147	-	-	-	116 147	128 973
Offrandes des paroisses	280 524	-	-	-	280 524	269 177
Recouvrements	271 620	-	1 018 317	367	1 290 304	1 240 701
Chambres et loyers	91 628	-	-	-	91 628	114 654
Revenus réalisés sur placements	231 047	-	29 852	21 678	282 577	288 859
Changement de la valeur marchande des placements	(308 957)	-	-	-	(308 957)	875 843
	2 362 922	-	2 068 269	33 342	4 464 533	5 692 491
Dépenses						
Administration	88 024	-	-	40	88 064	89 209
Amortissement	-	25 656	-	-	25 656	25 971
Dons: Église locale, canadienne et universelle	619 567	-	346 962	21 106	987 635	852 835
Nourriture	67 009	-	-	-	67 009	68 034
Ameublement et équipement	9 220	-	-	-	9 220	23 290
Assurance	37 574	-	938 957	-	976 531	982 245
Intérêts	19 427	-	-	-	19 427	19 045
Divers	50 993	-	6 326	1 129	58 448	41 037
Contrats de service	73 899	-	300	-	74 199	142 189
Frais professionnels	141 057	-	-	-	141 057	175 644
Taxes foncières	29 571	-	12 583	579	42 733	72 822
Réparations et entretien	136 283	-	23 669	6 742	166 694	408 376
Salaires	1 573 658	-	64 587	37 161	1 675 406	1 600 499
Pension prêtres retraités	-	-	657 544	-	657 544	542 048
Réunions et réceptions	72 177	-	1 715	197	74 089	84 080
Conférences et formations	188 483	-	7 957	231	196 671	128 731
Loyer	59 836	-	69 640	-	129 476	109 475
Téléphone et services publics	89 805	-	-	5 172	94 977	91 680
	3 256 583	25 656	2 130 240	72 357	5 484 836	5 457 210
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(893 661)	(25 656)	(61 971)	(39 015)	(1 020 303)	235 281
Soldes de fonds, au début de l'exercice	6 518 335	887 205	1 956 849	934 693	10 297 082	10 061 801
Virements interfonds	(32 237)	(4 000)	11 371	24 866	-	-
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	5 592 437	857 549	1 906 249	920 544	9 276 779	10 297 082

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 janvier	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(1 020 303)	235 281
Ajustements		
Amortissement des immobilisations	25 656	25 971
Gain non réalisée sur les placements	308 957	(875 843)
	(685 690)	(614 591)
 Variations des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Comptes à recevoir		
Divers	(116 781)	(26 060)
Fondation Maurice	-	(106 878)
Intérêts	792	(2 864)
Frais payés d'avance	12 169	22 855
Comptes à payer et charges courues	259 516	(86 993)
	155 696	(199 940)
	(529 994)	(814 531)
 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement		
Cession (achat) d'immobilisations	4 000	(32 862)
Diminution (augmentation) des prêts paroisses et chapellenies	3 892	(2 287)
Augmentation des placements et autres	407 741	250 420
Augmentation des dépôts paroisses et particuliers	14 564	205 710
	430 197	420 981
 Diminution nette des espèces et quasi espèces durant l'exercice	(99 797)	(393 550)
 Espèces et quasi espèces, au début de l'exercice	408 381	801 931
 Espèces et quasi espèces, à la fin de l'exercice	308 584	408 381
 Représenté par		
Encaisse et placements à court terme	787 996	449 109
Découvert bancaire	(479 412)	(40 728)
	308 584	408 381

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables

a. Nature et objectif de l'organisme

La Corporation archiépiscopale catholique romaine de Saint-Boniface (« l'archidiocèse ») fut constituée par une loi de l'Assemblée législative du Manitoba le 3 mai 1871. L'archidiocèse est un organisme à but non-lucratif selon la Loi sur l'impôt du Canada et est donc exonéré d'impôt fiscal pourvu que certaines conditions de la Loi sur l'impôt soient respectées.

b. Règles comptables

Les états financiers de l'archidiocèse ont été préparés selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

c. Comptabilité par fond

L'archidiocèse utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les contributions.

Les transactions liées aux programmes et à l'administration sont inscrites au fonds non grevé d'affectation. Ce fonds comprend les ressources non affectées.

Les fonds grevés d'une affectation d'origine interne se rapportent aux actifs, passifs, revenus et dépenses liés aux activités grevées d'une affectation d'origine interne de l'archidiocèse.

Les fonds grevés d'une affectation d'origine externe se rapportent aux actifs, passifs, revenus et dépenses liés aux activités grevées d'une affectation d'origine externe de l'archidiocèse.

d. Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice où les dépenses liées sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés comme revenus du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus; ou, comme recevables si le montant à recevoir est raisonnablement estimé et la collection raisonnablement assurée.

Les revenus de placements provenant du fonds grevés d'une affectation d'origine interne ou externe sont comptabilisés comme revenus du fonds affecté approprié pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables (suite)

d. Constatation des revenus (suite)

Les revenus de placements non affectés provenant de ressources non affectées sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus.

e. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

f. Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'archidiocèse sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de l'estimation de leur durée de vie utile, établie comme suit :

Immeubles et améliorations	40 ans
Cuisine au couvent	10 ans
Équipement	5 ans
Équipement cuisine	10 ans
Équipement informatique et logiciel	5-7 ans
Véhicules	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds investis en immobilisations.

Les terrains pour expansion anticipée de paroisses sont comptabilisés au coût de revient, y inclus les coûts directs.

g. Régime de retraite

L'archidiocèse offre aux salariés admissibles un régime de retraite à cotisations déterminées, selon lequel l'archidiocèse contribue jusqu'à un montant équivalent à la contribution de l'employé. Les contributions sont investies, gérées par un fiduciaire et dépensées à mesure qu'elles sont engagées.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h. Emploi des estimations

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers; et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

2. Encaisse et placements à court terme

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Encaisse et équivalent	748 481	409 594
Dépôts à terme	39 515	39 515
	787 996	449 109

Le taux d'intérêt effectif des dépôts à terme était de 2,75 % à 3,10 % (2,75 % à 3,10 % en 2015).

3. Placements et autres

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Dépôts à terme	780 774	780 774
Actions canadiennes	1 166 654	1 743 787
Actions américaines	1 871 696	1 844 098
Titres à revenus fixes	4 771 750	4 938 913
	8 590 874	9 307 572

Les dépôts à terme, titres à revenus fixes et autres placements ont des dates d'échéances entre mai 2016 et juin 2108. Les taux d'intérêt effectifs des placements varient de 1,95 % à 6,63 % (de 1,75 % à 6,47 % en 2015).

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

4. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$
Terrain	364 689	-	368 689	-
Immeubles et améliorations	538 620	82 123	538 620	70 757
Cuisine au couvent	10 411	10 411	10 411	9 370
Équipement	20 532	20 532	20 532	20 532
Équipement cuisine	16 402	13 405	16 402	11 764
Équipement informatique et logiciels	85 073	81 747	85 073	80 151
Véhicules	89 833	59 794	89 833	49 781
	1 125 560	268 012	1 129 560	242 355
Valeur comptable nette		857 548		887 205

5. Passifs éventuels

Certains prêts bancaires, marges de crédit et autres prêts des paroisses ont été garantis par l'archidiocèse tel que suit :

	Garantie originale	Solde à payer
	\$	\$
Prêts		
Holy Cross School	600 000	109 636
Paroisse du Précieux Sang	520 039	463 631
R.C. Parish of St. John The Evangelist	680 000	207 948
Autres	46 254	33 462
	1 846 293	814 677

Les emprunts sont payables sur demande. Les paiements sont faits par les débiteurs et les emprunts ne sont pas inscrits dans les états financiers de l'archidiocèse.

L'archidiocèse a une marge de crédit en vigueur au 31 janvier 2016 d'un montant de 600 000 \$ qui porte intérêt au taux directeur (3,05 % au 31 janvier 2016) et qui est utilisée pour un montant de 479 412 \$.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

5. Passifs éventuels (suite)

L'archidiocèse a une seconde marge de crédit en vigueur au 31 janvier 2016 d'un montant de 150 000 \$ qui porte intérêt au taux directeur (3,05 % au 31 janvier 2016) et qui est inutilisée. Les deux marges de crédit sont garanties par des contrats de sûreté générale.

6. Gestion des risques financiers

L'archidiocèse, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. L'objectif de l'archidiocèse en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'archidiocèse.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

L'archidiocèse est exposé au risque de crédit d'abord par ses comptes à recevoir. Son cadre de gestion des risques permet une gestion dynamique des risques de crédit dans une perspective de gestion saine, prudente et efficiente. A cet effet, son approche permet d'effectuer de façon précise et au moment opportun l'identification, la gestion, l'atténuation et la divulgation des risques de crédit.

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des caractéristiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres peut influencer sur leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles. La grande majorité des valeurs mobilières des comptes à recevoir et des dépôts de l'archidiocèse ont trait aux paroisses situées dans la province du Manitoba.

Risque du marché

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Les titres négociables détenus par l'archidiocèse sont soumis aux risques du marché. La valeur de ces instruments financiers fluctuera selon l'évolution des cours du marché ou de facteurs influant sur la valeur des investissements qui les sous-tendent, tels que les taux d'intérêt, l'indice des prix à la consommation, l'incertitude économique, les modifications législatives, et la conjoncture politique à l'échelle nationale et internationale.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

6. Gestion des risques financiers (suite)

Un changement hypothétique et immédiat de 1 % de la valeur des placements entraînerait approximativement un gain ou une perte de 85 909 \$ (93 076 \$ en 2015).

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'archidiocèse. Ces fluctuations pourraient réduire, voire effacer, tout rendement obtenu sur des titres étrangers. La position de change pourrait accroître la volatilité des investissements étrangers par rapport aux investissements canadiens.

Au 31 janvier 2016, l'archidiocèse détenait un total de 1 896 302 \$ en titres américains (1 844 098 \$ en 2015). Un changement de +/- 1 % de la valeur des devises étrangères contre la devise canadienne entraînerait un gain ou une perte de 18 963 \$ (18 441 \$ en 2015).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Les risques financiers sont contrôlés en surveillant les produits de placement et en diversifiant le portefeuille tout en tenant compte des restrictions imposées par le Conseil d'administration. Les placements sont gérés activement pour réduire le risque lié aux fluctuations du taux de change ou en profiter.

Au 31 janvier 2016, l'archidiocèse détient approximativement 5 552 524 \$ de titres à revenu fixe (5 719 687 \$ en 2015). Un changement de +/- 1 % du taux d'intérêt, toutes autres variables constantes, entraînerait une augmentation ou une diminution de la valeur marchande de 55 525 \$ (57 197 \$ en 2015).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'archidiocèse ait une insuffisance de ressources financières pour respecter ses obligations. La démarche suivie par l'archidiocèse pour gérer ce risque est d'assurer dans la mesure du possible de l'existence de l'argent liquide qui lui permettra de respecter ses obligations.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

7. Opérations entre personnes apparentées

Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs

L'Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs est un échange d'assurance réciproque, qui a été formé en 2001 par un accord entre les corporations épiscopales catholiques situées dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan et des trois territoires du nord dans le but de fournir à ses adhérents l'assurance, la protection des actifs et des programmes de gestion de risques.

Les paiements effectués à l'Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2016 représentent des primes payées au nom des paroisses de l'Archidiocèse de Saint-Boniface. Les montants payés s'élèvent à 575 359 \$ nets des escomptes reçus de 0,05 \$ pour chaque 100 \$ de valeur assurée (594 216 \$ en 2015 nets des escomptes reçus de 0,05 \$ pour chaque 100 \$ de valeur assurée).